

L'apparition, l'aggravation d'un handicap ou l'évolution des conditions de travail d'un salarié en situation de handicap peuvent nécessiter des adaptations. Il existe des solutions pour inclure ou maintenir dans l'emploi un salarié en situation de handicap et ainsi vous permettre d'intégrer ou conserver des compétences développées au sein de votre entreprise.

L'EPAAST c'est quoi ?

Un dispositif créé en 2012 par l'**AGEFIPH** (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), pour **faciliter l'accès à l'emploi ou maintenir en poste des travailleurs handicapés.**



BÉNÉFICIAIRES

- **Personnes en situation de handicap ou en cours de reconnaissance**
- **Salariés déclarés inaptes à leur poste ou présentant des restrictions d'aptitudes** importantes constatées par le médecin de santé au travail, et qui ont nécessairement déposé une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- **Travailleurs indépendants, artisans, exploitants agricoles et chefs d'entreprises non salariés**, bénéficiaires de l'article L 5212-13 du code du travail
- **Bénéficiaires du secteur public** visés par le décret 2006-501 du 03 mai 2006 relatif au FIPHFP



DEMANDEURS

- **Entreprise** (Direction, Salarié ...)
- **Médecin de Santé au Travail**



PRESCRIPTEURS

- L'EPAAST est une aide prescrite soit par :
- **Cap Emploi** (conseillers insertion et maintien)
 - **Centre de Gestion** conventionné FIPHFP
 - Employeurs conventionnés FIPHFP
 - **Agefiph**



PRESTATAIRES

- Cabinet conseil **Solutions Productives** ou son co-traitant Groupe JLO



FINANCEURS

- Agefiph / FIPHFP : fonds en charge de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Les ENJEUX

- Une **étude ergonomique complète** prenant en compte les besoins de l'employeur ainsi que les situations handicapantes rencontrées par le salarié dans son environnement de travail
- L'**identification des contraintes** liées à la pathologie du bénéficiaire afin de formuler des préconisations techniques, organisationnelles ou spatiales pertinentes pour **compenser le handicap** du bénéficiaire
- **Proposer des solutions concrètes d'aménagements, réalistes et chiffrées** (devis à l'appui) en tenant compte de la situation de santé du salarié et des possibilités de l'employeur (économiques, conditions de production, amélioration des conditions de travail, prévention des risques professionnels, etc.

Les MOYENS

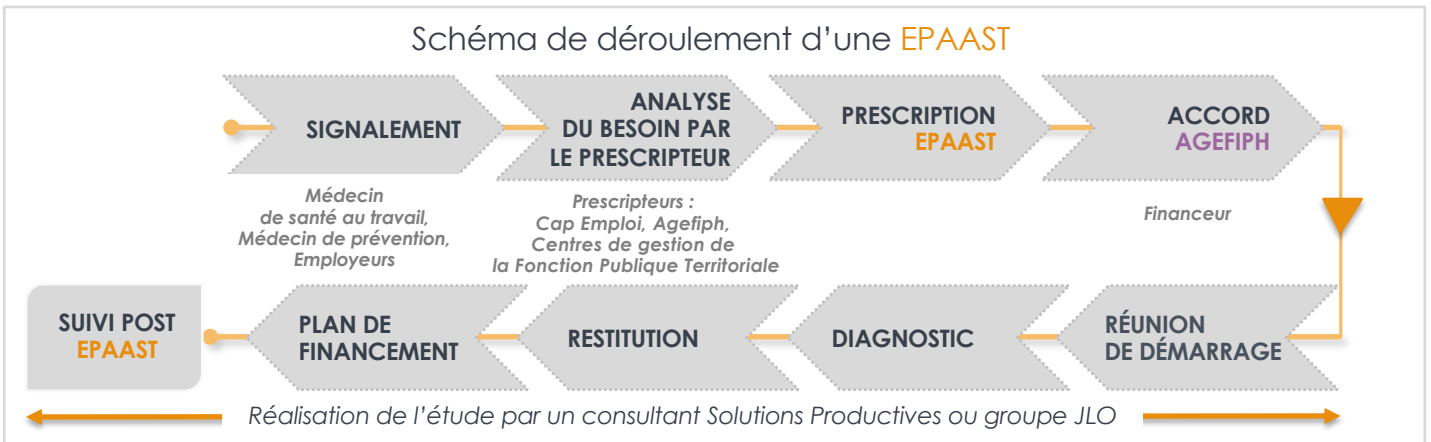
- **Analyse des situations de handicap sur site** : Observations - Mesures - Données photos et vidéos
- **Entretiens** avec le bénéficiaire, l'employeur, l'encadrement, le médecin de santé au travail
- **Rapport** de diagnostic, préconisations validées par l'ensemble des parties
- **Recherche de solutions de matériels en interne ou auprès de fournisseurs** : élaboration de cahier des charges, essais, simulations, devis comparatifs
- **Validation du plan de financement** avec l'entreprise et le prescripteur

Le déroulement

epaast

+ de 800

missions EPAAST menées depuis 2012, en lien direct avec les équipes Cap Emploi, médecins de santé au travail, l'Agefiph et le FIPHP.



POUR UNE ÉTUDE QUI DURE 1 À 2 JOURS	POUR UNE ÉTUDE QUI DURE 3 À 4 JOURS	POUR UNE ÉTUDE QUI DURE 5 JOURS ET +
CONSEIL EXPERT	ÉTUDE DE SITUATIONS COMPLEXES	ÉTUDE DE SITUATIONS PARTICULIÈREMENT COMPLEXES
<ul style="list-style-type: none"> Permet d'avoir un avis éclairé pour réduire l'écart entre exigences du poste et capacités de la personne (conditions matérielles & organisationnelles, freins potentiels...) Permet d'identifier des solutions rapides à mettre en œuvre pour permettre l'insertion Sécurise l'insertion en rassurant l'ensemble des parties prenantes sur la faisabilité du projet (salarié, médecin de santé au travail, employeur) Permet de valider et enrichir un projet d'aménagement prédéfini par le conseiller maintien dans l'emploi et l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Recherche de solutions d'aménagement pour permettre un maintien dans l'emploi ou consolider une insertion Caractère de complexité ne relevant pas du droit commun et pour laquelle les chargés de missions CAP EMPLOI et l'entreprise ont besoin d'un appui Périmètre d'intervention bien délimité : un poste, ou une activité avec des problématiques pré-identifiées mais pour lesquelles aucune solution ne se dessine Des solutions que l'entreprise seule, n'arrive pas à identifier ou à mettre en œuvre en interne (consultations fournisseurs, écriture cahier des charges, organisation d'essais) 	<ul style="list-style-type: none"> Un poste ou un groupe de postes tenu par un salarié/agent Des liens étroits entre la situation de handicap individuelle et le fonctionnement du collectif de travail Nécessité de faire participer les acteurs du collectif de travail à la réflexion sur les solutions Solutions sur-mesure à concevoir avec des fournisseurs Dimension organisationnelle particulièrement présente dans l'origine des situations handicapantes
Les durées sont données à titre indicatif et font nécessairement l'objet d'une validation par l'AGEFIPH		

Témoignages d'entreprises ayant bénéficié de cette prestation

« ...J'ai pu apprécier une bonne écoute des difficultés rencontrées liées à ma pathologie et une excellente connaissance du milieu professionnel, qui ont menées à des solutions cohérentes et adaptées à ma situation. L'étude rendue relate parfaitement et clairement les perspectives d'amélioration envisageables, je remercie toute l'équipe pour leur professionnalisme, leur perspicacité et leur sympathie. »

LANNION ÉQUITATION - Virginie MOREL

« Cette intervention a été tout un travail d'équipe avec le consultant, le médecin du travail et Cap emploi autour d'échanges très constructifs pour des réalisations qui ont été mises en place et qui font qu'aujourd'hui je peux travailler. »

Témoignage anonyme

« Le consultant nous a amené des propositions tout en étant à l'écoute des nôtres. Il a bien pris en considération la configuration du bâtiment, notre organisation de travail donc la personne et la structure, mais aussi mon associé qui n'a pas été oublié dans l'histoire, ce qui est important aussi car souvent on prend en compte la personne qui a des difficultés mais il y a aussi l'« autre » qui compense et qu'il faut aussi protéger avant que ça lui arrive aussi... »

GAEC PICHOURON - Françoise PICHOURON